

## Procès-verbal

Séance du conseil de la Ville de Macamic tenue le 18 juin 2012, à 19 heures à laquelle étaient présents le maire, Daniel Rancourt, la conseillère et les conseillers suivants : Denise Dubois, Rock Morin, Michel Desrochers, Daniel Paquette, Louis Proulx et Yvan Verville. Étaient également présents le directeur général, Denis Bédard et l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt.

1. Ouverture de la séance par le maire, Daniel Rancourt.

2012-06-101

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Michel Desrochers et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, en gardant les questions diverses ouvertes.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2012 et de celui de la séance extraordinaire du 28 mai 2012 ;
4. Politique familiale;
5. Suivi des nuisances, madame Annick Gaudet;
6. Approbation des comptes :
  - Liste des chèques au montant de 155 080,71 \$;
  - Liste des salaires au montant de 57 942,64 \$;
7. Période de questions;
8. Correspondance reçue et envoyée pour le mois de mai 2012;
9. Négociations avec le SPBAT;
10. Corporation du transport public adapté d'Abitibi-Ouest :
  - a) Remerciements à madame Dianne Duchesne;
  - b) Représentant pour siéger au sein du conseil d'administration de la Corporation;
11. Fin de l'entente avec le Comité intermunicipal de la gestion des déchets;
12. Publicité journal La Dépêche;
13. Congrès FQM (27 au 29 septembre 2012 à Québec);
14. Fête Saint-Jean au parc Tembec;
15. Avis de motion - règlement d'emprunt macadam Fortin-les-Berges;
16. Rapport des comités;
17. Questions diverses :
  - a) Soccer (Louis Proulx);
  - b) Peinture stationnement pour handicapés (Michel Desrochers);
  - c) Conseil sans papier (Michel Desrochers);
  - d) Cabane terrain de baseball (Michel Desrochers);
  - e) Frais de déplacement et jeton de présence pour le représentant au sein de la Corporation du transport public adapté d'Abitibi-Ouest;
18. Période de questions;
19. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

**Les points 12), 17a), 17c) et 17d) n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.**

Il y aura dispense de lecture des procès-verbaux, car les membres du conseil présents renoncent à sa lecture puisqu'ils déclarent avoir reçu et lu les présents procès-verbaux conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

**2012-06-102**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MAI 2012 ET CELUI DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 MAI 2012**

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu :

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2012 et celui de la séance extraordinaire du 28 mai 2012 soient adoptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

**4. Politique familiale**

Monsieur Laurier Parent et madame Caroline Gamache du CLDAO accompagnés des membres du comité de la politique présentent le projet de la Politique familiale aux membres du conseil.

**2012-06-103**

**5. SUIVI DES NUISANCES**

Il est proposé par le conseiller Michel Desrochers, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu :

QUE : Les abris tempo soient tolérés en marge latérale ou arrière lors de l'émission d'un permis de construction pour un bâtiment secondaire détaché afin de remplacer ledit abri.

Adoptée à l'unanimité.

Il y aura dispense de lecture de la liste des comptes à payer au montant de 155 080,71 \$, car les membres du conseil présents renoncent à sa lecture puisqu'ils déclarent avoir reçu et lu la liste des comptes à payer.

**2012-06-104**

**6. APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : Les items suivants sont acceptés :

- a) Liste au montant de 155 080,71 \$;
- b) Liste détaillée des salaires au montant total de 57 942,64 \$;

Adoptée à l'unanimité.

7. **Période de questions**

Aucune question.

8. **Correspondance reçue et envoyée de mai 2012**

Le directeur général, Denis Bédard donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée au cours du mois de mai 2012.

2012-06-105

9. **NÉGOCIATION AVEC LE SPBAT**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Michel Desrochers et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accepte les offres contractuelles de vente de bois sur la Convention d'aménagement forestier de Macamic pour la saison 2012-2013 tel que décrit dans les documents joints aux courriels de monsieur Stéphane Paul, directeur général du Syndicat des Producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue, datés du 30 mai dernier.

Adoptée à l'unanimentement.

10. **Corporation du transport public adapté d'Abitibi-Ouest**

2012-06-106

a) **REMERCIEMENTS À MADAME DIANNE DUCHESNE**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QU' : Une lettre de remerciements soit envoyée à madame Dianne Duchesne pour son implication et son travail effectué au sein de la Corporation du transport public adapté d'Abitibi-Ouest.

Adoptée à l'unanimité.

2012-06-107

b) **REPRÉSENTANT POUR SIÉGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION DU TRANSPORT PUBLIC ADAPTÉ D'ABITIBI-OUEST**

Il est proposé par le conseiller Daniel Paquette, appuyé par le conseiller Michel Desrochers et résolu :

QUE : La Ville de Macamic propose la candidature de madame Murielle Lessard pour représenter le secteur Est au sein du conseil d'administration de la Corporation du Transport public adapté d'Abitibi-Ouest.

Adoptée à l'unanimité.

2012-06-108

11. **FIN DE L'ENTENTE AVEC LE COMITÉ INTERMUNICIPAL DE LA GESTION DES DÉCHETS**

**ATTENDU** que les municipalités de Gallichan, Rapide-Danseur, Poularies, Palmarolle, Taschereau, ainsi que les villes de Macamic secteur Colombourg et Duparquet se sont prévaluées le 20 septembre 2004 des pouvoirs prévus aux articles 569 et suivants du Code municipal et des articles 468 et suivants de la Loi sur les Cités et Villes pour conclure une entente relative à la gestion des déchets solides et des déchets recyclables;

**CONDIDÉRANT** que certaines municipalités et villes désirent se retirer de l'entente;

**CONSIDÉRANT** que le retrait prématuré de certaines municipalités et villes pourrait occasionner des préjudices importants à certaines municipalités;

**EN CONSÉQUENCE**, les parties conviennent qu'il est préférable de mettre fin à la présente entente et de prévoir les modalités de résiliation et le mode de transition;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et adopté à l'unanimité :

QUE : La Ville de Macamic se retire de l'entente avec le Comité intermunicipal de la gestion des déchets;

QUE : La Ville de Macamic accepte une période transitoire maximum de soixante (60) jours pendant laquelle le camion pourrait être utilisé.

QUE : La Ville de Macamic autorise le directeur général, Denis Bédard à signer une entente résiliant l'entente initiale, ainsi qu'à signer une entente transitoire permettant ainsi à toutes les municipalités de se réorganiser.

QUE : La Ville de Macamic convient de prendre en charge au prorata déjà établi dans l'entente initiale, le passif actuel et le passif éventuel pour la poursuite de l'entente pendant la période transitoire.

QUE : La Ville de Macamic est en accord avec la vente du camion, et ce, pour assurer la continuité du service de cueillette sans interruption. Pour ce faire, la Ville de Macamic accepte de payer immédiatement sa partie de la dette restante qui correspond à un septième 1/7 de l'emprunt du camion s'élevant à cinquante mille cinq cents dollars (50 500 \$) plus les intérêts courus.

Adoptée à l'unanimité.

2012-06-109

13. **CONGRÈS FQM**

Il est proposé par le conseiller Michel Desrochers, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : Le directeur général, Denis Bédard et le conseiller Daniel Paquette se rendent au congrès de la FQM qui se déroulera à Québec du 27 septembre au 29 septembre 2012. Les dépenses seront remboursées sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

2012-06-110

14. **FÊTE DE LA SAINT-JEAN AU PARC TEMBEC**

Il est proposé par le conseiller Daniel Paquette, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise la consommation d'alcool dans le parc Tembec à l'occasion de la Fête nationale le 24 juin 2012.

QUE : La Sûreté du Québec soit informée afin d'éviter toute problématique relativement à la réglementation municipale.

Adoptée à l'unanimité.

2012-06-111

15. **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT MACADAM SUR LA RUE FORTIN-LES-BERGES**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Daniel Paquette qu'il y aura présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant un emprunt pour la pose de macadam sur la rue Fortin-les-Berges.

16. **Rapport des comités**

Le maire, Daniel Rancourt, les conseillers Rock Morin, Daniel Paquette, Yvan Verville et Louis Proulx donnent des informations concernant leur comité respectif.

17. **Questions diverses**

2012-06-112

b) **PEINTURE STATIONNEMENT POUR HANDICAPÉS**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu :

QUE : Les stationnements réservés aux handicapés sur la rue principale soient peints sur toute la largeur et la longueur en bleu avec le logo en blanc.

Adoptée à l'unanimité.

2012-06-113

e) **FRAIS DE DÉPLACEMENT ET JETON DE PRÉSENCE POUR LE REPRÉSENTANT AU SEIN DE LA CORPORATION DU TRANSPORT ADAPTÉ**

Il est proposé par le conseiller Daniel Paquette, appuyé par le conseiller Michel Desrochers et résolu :

QUE : Les frais de déplacement sont actuellement à 0,43 \$ du kilomètre et un jeton de présence d'un montant de 25 \$ est alloué pour chaque réunion à laquelle madame Murielle Lessard assistera en tant que représentante de notre localité.

Adoptée à l'unanimité.

18. **Période de questions**

Monsieur Rock Pelletier demande s'il y avait possibilité de mettre de l'asphalte à l'avant du casse-croûte Le Routier. Le directeur général, Denis Bédard l'informe que ce tronçon appartient au ministère des Transports et l'avise qu'il doit faire sa demande directement au ministère, mais que s'il avait besoin de soutien pour rédiger sa demande il pourrait l'aider. Il s'agit de la troisième demande de monsieur Pelletier à la Ville concernant ce sujet et que les mêmes réponses lui sont rendues.

2012-06-114

19. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Michel Desrochers et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 21 h 45.

ADOPTÉ.

---

Denis Bédard  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

---

Daniel Rancourt  
Maire